

*Privilège—M. Stanbury*

Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'ai entendu cet après-midi l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) annoncer l'extension du délai d'application de la loi. J'en suis d'autant plus heureux que des anciens combattants un peu partout au Canada commençaient à se plaindre du peu d'attention qu'on leur portait.

Évidemment, là encore, l'honorable ministre est aux prises avec un problème d'argent. Nous, créditistes, disons toujours qu'il ne faudrait pas que la personne humaine soit obligée de toujours subir les contraintes de l'argent. Voilà pourquoi j'approuve la décision de l'honorable ministre de prolonger l'application de la loi.

J'ai en main un télégramme qu'un de mes commettants a fait parvenir à M. Caouette à ce sujet, et je cite:

Mille remerciements d'avoir demandé au gouvernement extension concernant prêts accordés aux vétérans pour construction domiciliaire. Comprendons d'après les renseignements obtenus que ledit prêt en question doit se terminer le 30 mars courant. Vétérans de la deuxième guerre n'avons jamais reçu renseignements à ce sujet.

Je porte cette dernière phrase en particulier à l'attention de l'honorable ministre: on dit que les anciens combattants n'ont jamais reçu de renseignements à ce sujet. Je continue à citer:

Demandons, nous, vétérans d'extensionner la période d'emprunt devant se terminer à la date ci-haut mentionnée. Désirons connaître tous les aspects de cette histoire. Les millions qui dorment dans les coffres du gouvernement appartiennent aux «vétérans». Pourquoi ne pas leur en faire bénéficier au lieu de les distribuer de la manière que le gouvernement l'entend. Mécontentement général chez tous les vétérans de la Légion canadienne.

Branche 53, Drummondville, Québec

Je lis le post-scriptum:

P.S. Malaise général doit se faire sentir dans toutes les autres branches de la Légion canadienne à travers le Canada.

Cette lettre est signée par le D<sup>r</sup> Maurice Laperrière, de Drummondville.

C'est donc dire, monsieur le président, que cette question a soulevé un tollé dans tout le Canada et qu'il est normal que le gouvernement tienne en très haute considération ceux qui ont porté les armes pour défendre notre pays.

Il est normal que le Canada réserve un sort meilleur à tous ceux qui ont combattu pour les idées que nous défendons.

Voilà pourquoi, monsieur le président, je me réjouis du fait qu'une situation de minorité ait pu amener le gouvernement à penser un peu plus à la population.

[Traduction]

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

M. STANBURY—RECTIFICATION DE LA RÉPONSE RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DES GARDIENNES D'ENFANTS

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour rectifier et préciser la réponse que j'ai donnée hier au représentant de Saskatoon-Biggar (M. Gleave). Je sais maintenant que la formule dont parlait le député est l'annexe des dépenses relatives à la garde des enfants. On me dit que si cette annexe contient les renseignements de base sur les parents, l'enfant et la personne rémunérée, on procède généralement sans délai à l'étude de la déclaration et au remboursement; mais s'il manque des renseignements, il faut les demander et faire une réévaluation si on ne peut justifier la réclamation.

[M. Boisvert.]

**LE LOGEMENT**

SUD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une question d'une nécessité urgente et pressante. Étant donné que le taux des logements vacants dans le sud de la Colombie-Britannique est maintenant inférieur à 1 p. 100, et étant donné que le gouvernement n'a encore amorcé aucun programme important de construction de logements sociaux pour le sud de la province, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M. Neale):

Que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines soit prié de s'entretenir immédiatement avec son homologue provincial de la Colombie-Britannique de la possibilité de fournir immédiatement des logements d'urgence afin d'atténuer la crise actuelle.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

**LES RELATIONS OUVRIÈRES**

LE DIFFÉREND ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DES GRANDS LACS—SYNDICAT INTERNATIONAL DES GENS DE MER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose une motion touchant une affaire urgente et d'une nécessité pressante. Face au conflit syndical actuel opposant l'Association des transporteurs des Grands Lacs et le Syndicat international des gens de mer du Canada et étant donné le danger qu'une grève prolongée pose à l'économie canadienne, je propose, appuyé par le député de Burnaby-Seymour (M. Nelson):

Que la Chambre ordonne au ministre du Travail, avant d'envisager le recours à la loi pour le retour au travail, de remplir ses obligations aux termes de l'article 32 de la troisième partie du Code canadien du travail, afin de faire payer par les employeurs la rémunération au taux statutaire du temps supplémentaire, rémunération non versée et due aux employés.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération.

\* \* \*

**LA SANTÉ**

LE RISQUE DE CANCER DU POUMON CHEZ LES TRAVAILLEURS DES MINES D'URANIUM—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Trevor Morgan (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 pour prendre la parole au sujet d'une question importante et d'une nécessité urgente. Comme l'univers tout entier connaît une extrême pénurie d'énergie, comme l'uranium deviendra de plus en plus une des principales sources d'énergie et comme ce métal